

## Bassan: la commune adhère au dispositif "Ma commune ma santé"

11 juin 2016 MIDI LIBRE



Benoît Jourde a informé les Bassanais sur le dispositif "Ma commune ma santé".

### **Le village rejoint les 780 communes déjà partenaires en France.**

Mercredi 8 juin, à la salle des fêtes, une réunion publique était tenue pour informer les Bassanais sur ce qu'est l'association [ACTIOM](#) et le dispositif "Ma commune, ma santé".

Benoît Jourde, intervenant, a expliqué que la municipalité ne devient pas une mutuelle. Elle met en place le dispositif qui permet d'apporter une solution individuelle à chacun dans le choix d'une mutuelle à des tarifs négociés permettant une baisse importante des coûts aux adhérents pour un service similaire ou meilleur, à celui des assurances classiques.

Le but est de permettre à tous ceux qui ne bénéficient pas des tarifs collectifs, donc aux retraités, chômeurs, travailleurs non salariés..., d'avoir une complémentaire santé ou de pouvoir baisser considérablement leurs cotisations. Aucun questionnaire de santé n'est demandé, il suffit de résider à Bassan.

A ce titre, **mardi 21 juin**, de 9 h à 12 h, une personne compétente recevra, sur rendez-vous, les personnes intéressées. Il est nécessaire de s'inscrire au plus vite en téléphonant au plus tôt au : 09 65 21 44 83, aux heures d'ouverture de la mairie.

Par ailleurs, une documentation est mise à la disposition du publique dans ses locaux. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements en appelant : 05 64 10 00 48.